

U D S I S
union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 25 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 25 juin, à 14 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint Cyprien, sous la présidence de Marie-Pierre SADOURNY, Vice-Présidente de l'U.D.S.I.S..

N° délibération :	objet :
25/06/19 – 09	Projet de construction d'une nouvelle Unité Centralisée de Production Culinaire (UCPC), parcelle AV 94, ZAE Los Palaus à 66170 Millas : « Approbation du programme général et de l'enveloppe financière estimative »

représentants des conseillers généraux :

Titulaires présents : Marie-Pierre SADOURNY, René OLIVE, Madeleine GARCIA-VIDAL

Suppléants présents : Robert OLIVE, Damienne BEFFARA

Titulaires absents ayant donné procuration : Hermeline MALHERBE ayant donné procuration à Marie-Pierre SADOURNY, Jean ROQUE ayant donné procuration à René OLIVE, Martine ROLLAND ayant donné procuration à Madeleine GARCIA-VIDAL

Absents : Edith PUGNET, Michel MOLY, Françoise FITER, Marina PARRA-JOLY

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Jacqueline ALBAFOUILLE, Raymond LEMORT, Alain GOT, Mireille REBECQ

Suppléants présents : Emilie BENZAKEN-DUVILLIER

Titulaires absents ayant donné procuration : Arlette BIGORRE ayant donné procuration à Jacqueline ALBAFOUILLE, Michel FERRER ayant donné procuration à Raymond LEMORT, René BANTOURE ayant donné procuration à Alain GOT, Georges GUARDIA ayant donné procuration à Mireille REBECQ

Absents : Katell MATET, Loïc GARRIDO, Aurélie SIRJEAN, Charles CHIVILO, Jean-Louis DEMELIN, Julie BALLANEDA, Françoise ORTEGA, Sylvie TORRES

La Vice-Présidente

Rappelle en liminaire les contenus :

1°- De la délibération n° 24/05/18-01 du 24 mai 2018, par laquelle, le Comité Syndical de l'UDSIS, après en avoir débattu, a décidé :

- D'arrêter le choix du secteur d'implantation de la nouvelle UCPC sur le secteur de Millas
- De donner mandat au Président,
 - Pour engager, toutes les négociations et démarches nécessaires avec les propriétaires des terrains potentiels sur le secteur retenu, les institutions locales et les services d'état ad hoc.
 - Pour déterminer, le terrain qui sera le mieux adapté aux besoins de l'Etablissement Public et dont le choix définitif sera arrêté par le Comité Syndical.

2°- De la délibération n° 12/12/18-03 du 12 décembre 2018, par laquelle, le Comité Syndical de l'UDSIS, après en avoir débattu, a décidé :

- De retenir le terrain dit " BECK " sis ZAE Los Palaus à 66170 Millas, présentant les avantages et caractéristiques techniques, les mieux adaptées à recevoir la future cuisine Centrale de l'UDSIS.
- D'acquérir ce terrain au prix de 38 € HT /m2 (frais de Notaire et taxes s'y rattachant en sus).

- De finaliser son acquisition par acte notarié avec en préalable la mise en place de la promesse de vente ad hoc.
- De retenir l'office Notarial « BERTRAND-GOUVERNAIRE » sis 161 Avenue Jean Jaurès à 66170 MILLAS pour finaliser et contractualiser l'acquisition de la propriété.
- De donner tous pouvoirs nécessaires au Président, pour signer l'acte notarié correspondant et tous les documents s'y rapportant ainsi que d'engager toutes démarches nécessaires à la bonne réalisation de l'acquisition du bien immobilier.

3° - De la convention de mandat conclue le 09/09/2013 avec la SEM Roussillon Aménagement, Concernant le « *pilotage des études de faisabilité et d'opportunité préalables à la détermination d'un projet d'investissement relatif à la fonction restauration au sein de l'UDSIS* ». Sachant, que le contenu de la mission de mandat prévoyait dans sa dernière phase l'élaboration du programme du projet, objet de la séance d'aujourd'hui.

Précise sur le sujet que :

- la programmation de l'opération envisagée a été confiée, après une procédure de mise en concurrence adaptée, au Cabinet de programmation « VITAM INGENIERIE sis 31700 BLAGNAC » spécialisé en la matière.
- dans un 1^{er} temps, le pré-Programme de l'opération proposant 2 scénarios de capacité de production (un dimensionné pour la fabrication de 10.000 repas /jour, l'autre pour 15.000 repas / jour) et les premières estimations financières s'y rattachant, ont été présentés aux élus du Comité Syndical lors d'une séance d'information le 16 Mai 2019.
- au terme de la présentation, le scénario dimensionné à 10.000 repas / jour a été retenu car répondant le mieux aux besoins de l'UDSIS.
- Qu'en suivant, le Cabinet de Programmation a réalisé le Programme Général et précisé en conséquence l'enveloppe financière estimative en découlant.

Indique que :

- il appartient aujourd'hui au Comité Syndical, de se prononcer sur l'approbation du Programme Général et l'enveloppe financière estimative s'y rattachant (hors honoraires de la Maîtrise d'Ouvrage Délégée), présentés par le Cabinet « VITAM INGENIERIE » (voir annexe jointe).
- cette approbation permettra en suivant :
 - La conclusion d'une convention de mandat de Maîtrise d'Ouvrage Délégée relative au pilotage de l'opération globale. (études et la réalisation de l'ouvrage).
 - L'organisation de la phase de l'opération relative à la consultation des concepteurs, puisque le Maîtrise d'Ouvrage a l'obligation d'intégrer le programme au dossier de consultation de la Maîtrise d'œuvre.

En CONSEQUENCE, au vu des éléments précédemment exposés, PROPOSE au Comité syndical, après en avoir délibéré, de :

- approuver le Programme Général et l'enveloppe financière prévisionnelle s'y rattachant d'un montant de 10.932.800, 00€ TTC (hors honoraires de la Maîtrise d'Ouvrage Délégée), concernant l'opération envisagée.
- noter, que cette approbation, comme précédemment précisées, permettra la conclusion d'une convention de Mandat de Maîtrise d'Ouvrage Délégée pour le pilotage de l'opération globale et en suivant la mise en place de la consultation de la Maîtrise d'Œuvre.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

La Vice-Présidente de l'U.D.S.I.S.,

Marie-Pierre SADOURNY



PRÉFECTURE
PYRÉNÉES ORIENTALES
- 8 JUL. 2019
COURRIER